

Commission Développement Economique - Emploi
Compte-rendu
Le mardi 8 décembre 2020 à 18h00 en visio conférence

Présents, Tanguy BOUVET, Michel BRUNET, Isabelle DENIS, Pascal DIAZ, Damien EYNARD, Christine FOUR, Annie FOURNIER, Brigitte GIACOMINO, Annie GUIBERT, Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Christèle LE BOULANGER, Jean-Michel MONTAGNE, Agnès OREVE, Géraldine PEATIER, Sandrine PEREIRA, Patricia PROTTE, Bernard REVERCHON, Charles-Henri RIMBERT, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALETTE, Anna VERROT, Jean-Louis WIART, Aurélie VIBERT, Amélie SKUBICH.

Absents / Excusés : Xavier ANGELI, Maud ARQUILLIER, E Céline BELLE, Fanny BERTO, Laëtizia BOURJAT, Guislain BERNARD, Aurélie CHANAS, Guy CHOMEL, Lionel COMBRET, Serge DEBRIE, Céline DIAN, Bruno FAURE, Frédéric GENEVIER, Manon GUIRONNET, Marie-Pierre MANLHIOT, Madeleine PUYOU, Manon RENARD, Annie VOSSIER, Frédéric VOURET.

1) Présentation Initiative 2607 – Renouvellement de la convention de partenariat

- **Nathalie LEFAIVRE – Directrice Initiative 2607**
- **Jean-Loup CARPENTIER – Bénévole et président du Comité d'Engagement de Tournon sur Rhône**

ARCHE Agglo finance Initiative 2607 depuis plusieurs années par le biais d'une convention cadre annuelle de partenariat afin de soutenir la création d'activités et d'emplois et de développer l'économie de proximité. La subvention accordée depuis 2017 est de 25 000 €/an.

La contribution financière d'ARCHE Agglo intervient au titre du fonctionnement de l'association INITIATIVE 2607 pour permettre le développement de l'expertise des demandes de financement et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire d'ARCHE Agglo.

- Cibles des dispositifs d'accompagnement : créateurs ou repreneurs de TPE
- Pas de condition minimum de création ou de maintien d'emploi (à part celui du créateur ou du repreneur).

L'association fonctionne avec 70 bénévoles et 15 salariés.

Initiative 2607 accompagne les porteurs de projets via 2 dispositifs principaux :

- Prêt d'honneur
- Garantie bancaire

Le taux de survie à 5 ans des entrepreneurs accompagnés est de 85 %.

Initiative 2607 accompagne également les entreprises solidaires, les porteurs de projets agricoles et les associations.

Evolution du nombre de dossiers traités par Initiative 2607 sur le territoire d'ARCHE Agglo :

- 18 en 2017
- 29 en 2018
- 31 en 2019
- 13 en 2020

Point d'information FRU :

Initiative 2607 a été mandatée par la Région, aux côtés de l'ADIE et de l'URSCOP, pour instruire les dossiers de demande d'aide dans le cadre du Fonds Région Unie (volet Microentreprises et associations).

16 dossiers de demande de FRU ont été présentés à la Région au total.

12 dossiers ont été validés par la Région pour un montant total d'avance remboursable de 104 400 € dont 7 dossiers montés par Initiative 2607 et 5 par l'ADIE.

Concernant les 11 dossiers présentés par Initiative 2607, 3 dossiers sont défavorables et 1 dossier est en cours d'instruction.

Aujourd'hui, Initiative 2607 sollicite l'agglomération pour une convention pluriannuelle de 3 ans à hauteur de 25 000 €/an.

La plateforme prévoit de financer 25 à 30 entreprises par an ce qui conduira à la création ou au maintien de 120 emplois minimum.

Question de M. Diaz : quels sont les liens avec les autres acteurs économiques du territoire type Réseau Entreprendre et Arcade ?

- Initiative 2607 est en lien avec les autres acteurs qui fonctionnent différemment et ont une action complémentaire à celle de l'association. Initiative 2607 et Arcade sont réciproquement membres l'un de l'autre.

Question de M. Montagne : quelle est la continuité de traitement des dossiers dans le contexte actuel ? Qu'en est-il de l'activité économique ?

- L'activité semble reprendre sur la fin d'année. Il est certain que le contexte actuel qui force au télétravail a des impacts sur le fonctionnement de l'association et notamment sur les comités d'engagement : seuls 4 dossiers sont passés à chaque fois au lieu de 6 en temps normal (et en présence physique).

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour le renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative 2607 via une convention pluriannuelle sur 3 ans à hauteur de 25 000 €/an. Dossier soumis au conseil d'agglomération.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2) Dossier d'aide TPE

a. Pizzeria L'Aparté à Larnage

M. Lecas est installé à Larnage depuis 2018 dans un local en rez-de-chaussée appartenant à la mairie. La pizzeria a une très belle terrasse qui peut accueillir environ 50 couverts. Cependant, le local actuel ne permet d'accueillir que 8 à 10 couverts en intérieur. Un local s'est libéré à l'étage et la mairie de Larnage a proposé à M. Lecas de l'aménager pour développer une salle de restauration à l'étage du bâtiment afin d'augmenter sa capacité d'accueil de 25 couverts essentiellement pour la période hivernale. L'investissement prévu va permettre d'aménager la salle à l'étage et de réaménager l'espace cuisine avec du matériel et un espace de travail fonctionnel malgré sa petite taille.

Au 31/03/2020, le chiffre d'affaires de L'Aparté était de 212 877 €. M. Lecas a un salarié en CDI temps partiel. Il recrute par ailleurs 3 saisonniers l'été.

Le montant total des investissements s'élève à 27 799 € HT financés par un emprunt sollicité auprès du Crédit Agricole.

M. Lecas est locataire de la mairie de Larnage.

Le dossier est suivi par la CMA de la Drôme.

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention d'ARCHE Agglo d'un montant de 4 170 € et de 4 170 € du FISAC compensé par ARCHE Agglo soit 8 340 €.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

b. Na Bella Storia à Pont de l'Isère

Mme Errigo et son mari reprennent le local de l'ancienne boulangerie vacant depuis 2 ans. Ils y installent une épicerie de produits italiens : produits frais, produits secs, pâtes maison, traiteur. Leur ambition est de reconstituer l'ambiance d'un commerce de proximité à l'italienne afin de pouvoir transmettre toute la culture et l'art des produits de cette gastronomie. Le but est d'offrir à la clientèle une véritable expérience culinaire par les conseils et les produits. Ils sont accompagnés dans leur projet par Initiative 2607 et soutenus par la mairie. Les investissements prévus vont servir à équiper le local.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour la 1^{ère} année d'exploitation est de 95 960 €.

Mme Errigo et son mari seront 2 à travailler à l'épicerie.

Le montant total des investissements s'élève à 19 972 € financés par un prêt bancaire.

M. et Mme Errigo sont locataires.

Le dossier est suivi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Réflexion de M. Brunet : la boutique est déjà ouverte.

→ *Oui, depuis la fin de l'enveloppe FISAC et le démarrage de la compensation par ARCHE Agglo, la Direction de l'Economie a opté pour un fonctionnement allégé avec l'envoi d'une lettre d'intention et non d'un dossier complet pour acter de la demande d'aide.*

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention d'ARCHE Agglo d'un montant de 2 996 € et de 2 996 € du FISAC compensé par ARCHE Agglo soit 5 992 €.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

c. Rive Gauche à Tain l'Hermitage

M. Gilles et son associée souhaitent ouvrir à Tain l'Hermitage une boutique de prêt à porter multimarque de surface moyenne avec un référencement non présent sur le secteur. Le lieu choisi, dans un nouvel ensemble commercial, est situé sur un emplacement très passant et très visuel. L'entreprise a déjà une boutique à Tournon sur Rhône qui fonctionne très bien et souhaite élargir son offre et son portefeuille clients qui est faible sur la Drôme (problème du pont routier à traverser). Des investissements sont nécessaires pour aménager et équiper le local neuf.

Au 30/06/2020 le chiffre d'affaires de l'établissement de Tournon sur Rhône était de 981 036 €. Le chiffre d'affaires prévisionnel du magasin de Tain l'Hermitage pour la 1^{ère} année d'exploitation est de 500 000 €.

Le magasin aura un salarié en plus des gérants.

Le montant total des investissements s'élève à 210 573 € financés par un prêt bancaire.

L'entreprise sera locataire des murs.

Le dossier est suivi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Question de Mme Fournier : un seul emploi généré par l'ouverture de la boutique ?

→ Oui, les gérants non-salariés s'impliqueront au démarrage.

Question de M. Brunet : quelle est la superficie de la boutique ?

→ 295 m²

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention d'ARCHE Agglo d'un montant de 5 000 € et de 5000 € du FISAC compensé par ARCHE Agglo soit un total de 10 000 €.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

d. Pizza Corléone à Pont de l'Isère

M. Vincent a implanté un de ses restaurants à Pont de l'Isère en 2017. Le chiffre d'affaires étant en croissance, M. Vincent souhaite développer sa surface de vente. Il a trouvé une opportunité pour un nouveau local juste à côté avec un programme immobilier en cours de construction. Les investissements prévus sont dédiés à l'aménagement et l'équipement du local et notamment la cuisine.

Au 31/12/2019 le chiffre d'affaires était de 537 409 €.

Le restaurant emploie 5 personnes en CDI à temps plein.

Le montant total des investissements s'élève à 450 000 € financés par un prêt sollicité auprès de la Banque Populaire.

M. Vincent sera propriétaire du local qui devrait être livré en avril 2021.

Le dossier est suivi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention d'ARCHE Agglo d'un montant de 7 500 € et de 7 500 € du FISAC compensé par ARCHE Agglo soit un total de 15 000 €.
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Bilan de l'aide à l'investissement

Le montant total de subvention pour ces 4 dossiers présentés en commission est de : 39 332 €.

Pour rappel, 64 dossiers de modernisation ont été soutenus depuis le démarrage du FISAC. Ce qui représente un montant de 559 879 € de subvention : 319 879 € pour ARCHE Agglo + 240 000 € pour le FISAC.

Question de Mme Fournier : l'enveloppe FISAC est-elle entièrement consommée ?

→ Oui la totalité des fonds ont été engagés. Et ARCHE Agglo s'est engagée à compenser la part FISAC jusqu'au 31/12/2020.

Question de M. Diaz : est-ce que le dépassement de l'enveloppe est conforme aux prévisions budgétaires ?

→ Oui, la somme demandée au BS correspond au montant des dossiers votés depuis la « fin » de l'enveloppe FISAC.

3) Point commercialisation ZA

a. ZA des Fleurons – Mercuriol-Veaunes – Projet RIOU TP

Rappel de l'historique :

ARCHE Agglo dispose d'un dernier terrain à vendre sur la zone d'activités des Fleurons à Mercuriol-Veaunes : lot 8 cadastré ZM 442 d'une superficie de 4 744m².

La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo dans sa délibération n°2019-028 du 6 février 2019 a approuvé la cession à l'entreprise A PRO TP de ce lot au prix de 30 HT /m2. Cette cession était conditionnée à l'acquisition de la parcelle voisine ZM 411, d'une superficie de 6 829 m² à M. Boisset.

Depuis février 2019, aucun compromis n'a été signé.

Après plusieurs relances, M. Gory a informé ARCHE Agglo que son dossier n'a pas avancé avec Boisset. Il n'est donc pas en mesure d'acheter le lot 8.

Il a été informé qu'un autre porteur de projet est intéressé par ce même terrain. Il accepte et comprend que le terrain soit vendu à une autre entreprise. Un courrier lui a été adressé en ce sens.

Nouveau projet :

L'entreprise RIOU TP, installée sur la commune de Mercurool-Veaunes (au domicile de M. Riou), a sollicité la Direction de l'Economie pour acquérir ce terrain et y transférer son activité.

L'entreprise existe depuis 8 ans. Elle emploie 3 personnes et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 450 00 €. Elle est spécialisée dans les travaux publics. Le déménagement du site générera le recrutement de salariés supplémentaires (l'entreprise doit passer en janvier 2021 du statut d'entreprise individuelle au statut de société).

L'entreprise prévoit de construire dans un 1^{er} temps un bâtiment de 300 m². A terme l'objectif de M. Riou est d'y construire 600 m².

Remarque de M. Brunet : RIOU TP a aujourd'hui 2 sites à Mercurool-Veaunes qui sont situés en zone résidentielle. L'entreprise va-t-elle libérer ces sites avec ce projet de construction ? Est-ce possible de le mettre en condition pour la vente car ces sites occasionnent des nuisances ?

→ La Direction de l'Economie propose d'échanger avec M. Riou à ce sujet.

Avis : La Commission émet un avis favorable pour la vente du lot 8 cadastré ZM 442 à l'entreprise RIOU TP, pour un prix de 30 € HT / m².

b. ZA d'Erôme

Rappel :

ARCHE Agglo est devenu propriétaire en juin dernier, de 2,2 ha sur la zone d'Erôme anciennement exploités par la CNR. Les terrains ont été déclassés. ARCHE Agglo s'en est porté acquéreur en juin 2020 pour un prix de 460 000 € HT.

Plusieurs entreprises du territoire ont manifesté leur intérêt depuis plusieurs mois, soit pour un terrain soit pour le local déjà présent sur le site. 3 d'entre elles ont été rencontrées sur zone en présence de Mme le Maire d'Erôme le 29 juin 2020 :

	VERSUS ELEMENTS	TENDANCE MENUISERIE MEALONIER	RN7 AGRI AUTO
Activités	Gros oeuvre : toits et terrasses (étanchéité) et recherche d'infiltration	Entreprise de menuiserie (bois, alu, PVC), agencement sur mesure et charpente.	Matériel agricole multi-marques
Commune	Erôme	Claveyson	Erôme
Problématique	Activité au domicile de M. Rabouin -> manque d'espace pour se développer. 6 personnes actuellement + 4 potentiellement si déménagement.	M. Méalonier étant originaire d'Erôme, il souhaite rapatrier son entreprise. 7 personnes. Chiffre d'affaires de 600 000 € environ.	Trop à l'étroit sur leur site actuel pour développer leur activité de concession agricole. 8 salariés + 3 à 6 si déménagement. Chiffre d'affaires de 6,5 M €.
Demande	Local	5 000 m ²	10 000 m ²

Les 3 entreprises ont rapidement renouvelé leurs souhaits d'implantation sur la zone par courrier.

Un 4^{ème} prospect est intéressé par une parcelle de 2 000 à 3 000 m². Il n'a pas encore été rencontré. Il s'agit de l'entreprise Dubost Réseaux Travaux Publics. Elle est spécialisée dans l'éclairage et le chauffage de terrains sportifs. Elle dispose actuellement d'une agence à Trévoux (siège social près d'Auxerre) et souhaiterait la déménager dans la région de Tain l'Hermitage. Le projet serait de faire un bâtiment de 600 m² et de recruter une dizaine de personnes à 3 ans. Elle a renouvelé son intérêt par mail.

Le bureau du 11 septembre 2020 a acté :

- Une vente aux 4 porteurs de projet précités
- Un prix de vente du bâtiment et de sa parcelle à Versus Eléments : 120 000 € (soit +11,4% par rapport à l'avis des Domaines).
- Un prix de vente des terrains : 30 € HT / m² afin de conserver une marge de manœuvre pour d'éventuels travaux.

Les conditions de vente ont été soumises à Versus Eléments, RN7 Agri Auto et Tendance Menuiserie. Les 3 entreprises rencontrées ont renvoyé à ARCHE Agglo leur bon pour accord.

Dans l'attente d'une rencontre avec le 4^{ème} prospect, aucun courrier officiel ne lui a été adressé.

Le 1^{er} octobre dernier, les communes d'Erôme, de Serves et de Gervans se sont positionnées, par courrier, pour un projet de maison médicale sur un terrain de 2 000 à 3 000 m².

Le PLU de la commune autorise tout type d'activités aussi les deux activités peuvent potentiellement s'installer dans la zone d'activités.

Mme Pereira présente le projet de maison médicale.

Question de M. Valette : y a-t-il déjà des praticiens associés, et notamment des médecins ?

→ Non pas encore.

Question de M. Brunet : est-ce que la vente des terrains et du bâtiment couvre les frais d'achat et d'équipement ?

→ Oui.

Remarque de Mme Leboulanger : il est dommage que la maison médicale s'installe hors du centre-ville.

→ Projet mutualisé sur 3 communes et donc nécessité d'un emplacement central et facile d'accès.

Le bureau a acté de geler la commercialisation de ce dernier terrain afin de laisser le temps aux 3 communes d'avancer sur leur projet de maison médicale.

Avis :	La Commission émet un avis favorable pour la vente aux 3 entreprises dans les conditions présentées et pour la réserve de la dernière parcelle pour le projet de maison médicale.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

c. ZA des Vinays – Pont de l'Isère

ARCHE Agglo a été sollicitée par Atome MOTO et le Garage du 45^{ème} Parallèle pour l'acquisition de 3 900 m² et la construction d'un bâtiment de 533 m² en bordure de N7.

Des négociations avec ces 2 entreprises ont abouti à un courrier stipulant un prix de 55,23 €/HT/m², courrier de confirmation destiné à préparer la saisine des instances compétentes de l'agglomération.

Parallèlement, ARCHE Agglo a été sollicitée par l'entreprise la Fabrique Givrée située à Tournon sud et rachetée par le Groupe Thiriet à plus de 70 %.

L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de glaces avec des produits locaux. Elle compte actuellement 18 personnes à Tournon sur Rhône. La production a été doublée depuis le printemps.

Le rayonnement est national : La Maison Thiriet distribue les produits LFG dans ses réseaux magasins et livraison à domicile à savoir 180 magasins et 80 centres de livraison à domicile.

CA 2019 pour La fabrique Givrée : 1.8 M €. Les perspectives de CA à 5 ans est de tripler le CA.

Le projet :

- Acquisition de 2 ha à 42 € (déduction faite de la raquette qui ne serait pas réalisée)
- Construction de 4 000 m² au départ avec une capacité d'extension supplémentaire de l'ordre de 2100m²
- Création de 30 emplois à 5 ans dont 10 à court terme

Il est proposé :

- De vendre à la Fabrique Givrée / THIRIET 2 Ha en bordure de N7 à 42 € HT/m² soit 840 000 €
- De proposer au Garage du 45^{ème} Parallèle et à Atome Moto environ 4 000 m² sur une autre partie de la zone - Proposition à 40 € HT/m²

Avis :	La Commission a souhaité procéder à un vote concernant ce dossier : 6 contre et 13 pour.
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

4) Accompagnement Economie de proximité

a. Garder le contact avec les entreprises

Face à cette situation exceptionnelle, la première chose était de garder le contact avec les entrepreneurs du territoire afin d'appréhender les difficultés qu'ils rencontrent.

Quelques chiffres :

- 676 entreprises impactées par la fermeture administrative.
- Ce qui représente environ 57% de l'économie de proximité du territoire.
- Dont 275 Cafés Hôtels Restaurants sans activité.

Lors d'une visioconférence, les présidents d'unions commerciales ont alerté sur :

- La problématique de paiement des loyers et l'effort des propriétaires insuffisant malgré les incitations de l'Etat
- Les prélèvements du RSI à venir en décembre impactant la trésorerie déjà fragile
- Un souhait d'annulation de la CFE
- Des activités autorisées mais un chiffre d'affaires insuffisant les privant d'aides
- Des initiatives collectives et individuelles sur le numérique en un temps « trop court » et souvent démotivants.

b. Les mesures de soutien et accompagnement ARCHE Agglo

- Les accompagnements financiers de l'Agglo depuis le 1^{er} confinement : budget global de 330 000 €

ARCHE Agglo a abondé au Fonds Région Unie à hauteur de 230 000 € (soit 4 €/habitant) pour répondre aux besoins de trésorerie des toutes petites entreprises.

A cela, ARCHE Agglo a décidé de compléter par une subvention de 1 000 € à tout Prêt Fond Région Unie.

- **FRU tourisme/ Hôtellerie / Restauration**
 - 143 K€ d'aides totales ARCHE Agglo
 - 58 dossiers validés -> soit 58 000 € d'aides directes d'ARCHE Agglo.
 - 256 K€ de subvention fonds Région Tourisme dont 85 K€ financés / ARCHE Agglo
 - Terminé au 31 août 2020
- **FRU micro entreprises et associations**
 - 48 K€ d'aides totales ARCHE Agglo
 - 16 dossiers déposés dont 13 validés :
 - 13 K€ de subvention ARCHE Agglo.
 - 104 K€ d'avances remboursables dont 35 K€ financés / ARCHE Agglo.
 - En cours jusqu'à fin juin 2021.

ii. Accompagnements de l'agglo depuis le 2^{ème} confinement

ARCHE Agglo s'est fait le relai des initiatives locales des commerçants et artisans via le site internet archeagglo.fr et les réseaux sociaux.

<https://www.archeagglo.fr/actualites/commerces-et-confinement/>

2 mailing ont été réalisés afin d'informer les UC, les partenaires, les entreprises, les communes :

- **Mailing du 05 novembre :**
 - Dispositif de vente en ligne gratuit enbasdemarue.fr
 - Rappel du Fonds Région Unie
 - Coordonnées des consulaires
 - Proposition de relayer les initiatives locales sur le site internet archeagglo.fr.
- **Mailing du 12 novembre :**
 - Présentation de la campagne de communication mis en place par ARCHE Agglo en faveur de l'économie de proximité : un support de communication dédié pour inciter les commerçants à développer des solutions de réserver / emporter et pour encourager les consommateurs à acheter local

Bilan du relai des initiatives locales

- Entreprises référencées sur archeagglo.fr : 82 au 23/11/2020. La page a été visitée 450 fois depuis sa publication le 13 novembre. C'est la page la plus vue sur tout le site.
- Nombre de posts Facebook : 13 depuis le début du confinement -> 1 par jour.

Remarque de Mme Fournier : vrai succès du référencement sur le site d'ARCHE Agglo.

Concernant le site de vente en ligne des consulaires «enbasdemarue» : 8 commerçants en ligne et 5 autres en préparation. Cette démarche nécessite un effort conséquent de photos et prise de vue.

Il est conseillé de référencer quelques produits uniquement afin de renvoyer directement vers le contact boutique ou les réseaux sociaux pour plus de photos.

D'autre part, 20 TPE ont bénéficié de coaching individuel pour utiliser les réseaux sociaux.

Le site «restoschezvous» s'est vu enrichi de la présentation de 26 restaurants du territoire.

c. Les mesures de soutien et accompagnement Région

- **Fonds Région Unie Tourisme, Hôtellerie et Restauration**
 - Subvention d'un montant de 5 000 € maximum par bénéficiaire.
 - Entreprises de moins de 10 salariés et aux associations.
 - Prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements.
 - Une subvention complémentaire de 1 000 € par ARCHE Agglo.
 - Clôturé au 31/08/2020.
 - Activités soutenues :
 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
 - Restauration traditionnelle (26 dossiers sur les 58 validés)
 - Débits de boissons
 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 - Hôtels et hébergement similaire
 - 58 dossiers validés -> subvention totale de 58 000 € d'ARCHE Agglo.
 - 17 dossiers sur Tournon sur Rhône et 8 dossiers sur Tain l'Hermitage

- **Fond Région Unis microentreprises et associations (le règlement a été modifié par la Région le 4 décembre 2020 – en violet les précédentes conditions)**
 - Bénéficiaires
 - Microentreprises (anciennement TPE) : effectif < 20 salariés (10 salariés) - sans limitation de chiffre d'affaires (CA ou total bilan < 1 M €)
 - Exerçant l'essentiel de leur activité en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Tout statut juridique : société, EI, micro entreprises (auto entrepreneurs), association, coopérative...
 - Tout secteur d'activités
 - Sans restriction basée sur la date de création de la structure, l'existence d'un bilan ou le niveau de ses fonds propres
 - Modalités
 - Avance remboursable entre 3 000 € et 30 000 € (20 000 €)
 - Taux 0 %
 - Pas d'obligation de co-financement ni de garantie demandée au dirigeant
 - Remboursement sur 5 ans maximum avec un différé de 24 mois maximum
 - Cumulable avec le Fonds de solidarité national et tout autre prêt bancaire
 - Dépôt de dossier via l'ADIE ou Initiative 2607 jusqu'au 30/06/2021 (31/12/2020)
 - Une subvention complémentaire de 1 000 € par ARCHE Agglo
 - Bénéficiaires et modalités en cours de modification à la Région = signature d'un avenant
 - 16 dossiers déposés
 - 5 via l'ADIE
 - 7 dossiers sur Tournon sur Rhône
 - 3 dossiers refusés
 - 13 000 € de subvention ARCHE Agglo
 - Montant moyen avance = 7 800 €

Question de Mme Giacomino : est-ce que toutes les associations sont éligibles ?

→ Oui.

- **Solution Performance Globale – Click & Collect vente à distance**

- **Solution Performance Globale « Financer mon investissement commerce et artisanat » : aider les activités non sédentaires**
- **Mon Commerce en ligne**

d. Structuration de l'économie de proximité

Depuis 2017, ARCHE Agglo accompagne l'économie de proximité notamment par la mise en place de l'aide TPE destinée à financer des projets d'investissements.

Cet effort a été accéléré avec le dossier FISAC et l'accord d'une aide de l'Etat de 300 000 €.

Depuis 3 ans, c'est près de 80 entreprises accompagnées financièrement pour 326 383 € d'aides d'ARCHE Agglo et 240 000 € de FISAC pour près de 3 000 000 € d'investissements.

L'accompagnement de l'agglo ne se limite pas aux aides financières :

- 7 ateliers sur le numérique = 100 TPE sensibilisées et initiées au digital
- Accompagnement et redynamisation des UC
- Travail sur les locaux vacants : Je Teste et Je Reste

Aujourd'hui, ARCHE Agglo souhaite conforter sa politique d'accompagnement et renforcer son lien avec les UC et l'économie de proximité :

- Réflexion en cours sur une structuration de l'économie de proximité portée par ARCHE Agglo : projet prévu dans le dossier FISAC initial.

5) Questions diverses

a. Achat de terrain dans le cadre de l'extension de la zone de Champagne

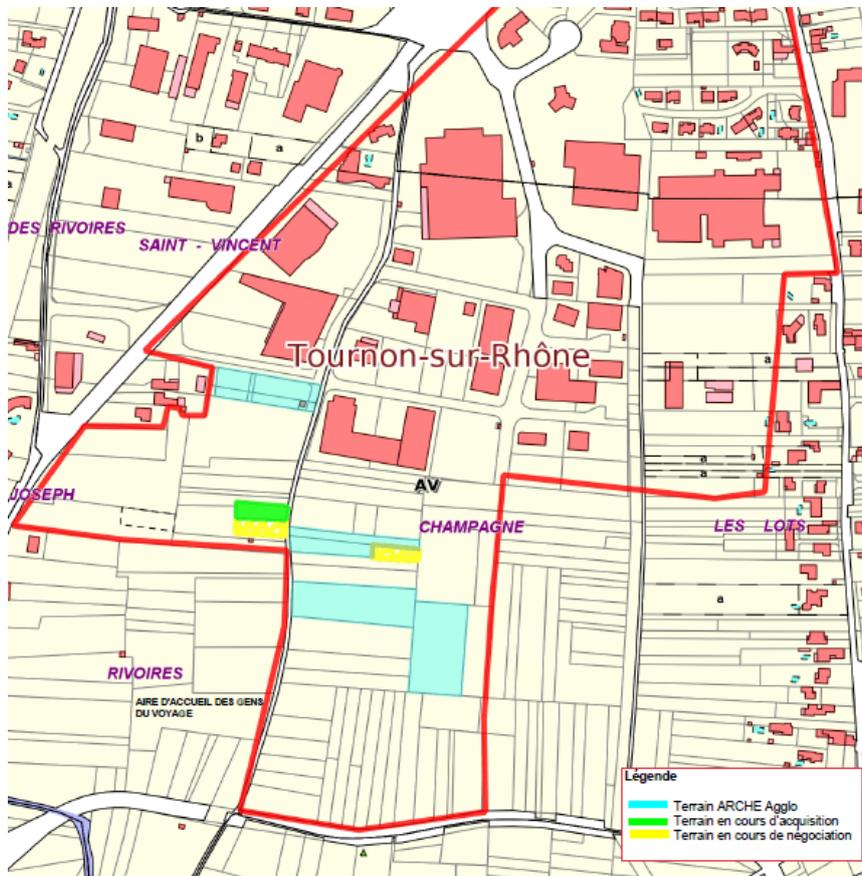
Tournon sur Rhône

Dans le cadre de l'extension de la zone de Champagne à Tournon Sud, ARCHE Agglo a entamé des négociations avec les propriétaires fonciers concernés.

Certains sont favorables à une vente à l'amiable.

Aujourd'hui, sont concernés (parcelles en jaune sur le plan) :

- La parcelle AV 46 de 670 m² appartenant à M. Sellier. Propositions à 8,96 € HT/m²
- La parcelle AV 594 de 435 m² appartenant aux conjoints Juvin – Mabo – Badet. Proposition à 8 €HT/m².



Dossiers soumis au conseil d'agglomération.

Avis : La Commission émet un avis favorable l'acquisition de ces 2 parcelles au prix proposé

b. Autres questions

Question de Mme Orève : qu'en est-il des fonds de concours pour 2021 ?

→ Ils font partie de la réflexion sur le projet de territoire. A voir avec le budget 2021.

Remarque de M. Brunet : il faut inscrire les fonds de concours au 1^{er} DOB.

Fait à Mauves, le 13 janvier 2021,

Jean-Louis WIART
Vice président en charge de l'Economie

